Délibération n° 2026-042

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 073-217302728-20260911-2026_042-DE

MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le vendredi onze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 07/09/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes ALLIOD Sophie – LAINEZ Éliane – RAMIS Estelle – LAINEZ Mireille – VEKEMAN Ophélie – Mrs VILLARD Michel – BOURDIN Jean Pierre – SCHLICK Arnaud – BERARD Olivier

Absents : KEMPLAIRE Matthieu a donner pouvoir à Sophie ALLIOD

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉA UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

En raison d'un surcroît de travail au niveau du transport scolaire, la Commune envisage la création d'un emploi basé sur l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, d'Adjoint technique territorial catégorie C, pour la période du 07/09/2026 au 04/07/2027, à raison de 3 heures 43 minutes hebdomadaires, afin d'exercer les missions suivantes :

- Accompagnement des enfants dans le bus scolaire et jusqu'à l'école
- Sécurité des enfants dans le bus jusqu'à la prise en charge

Sur rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité;

Le Conseil Municipal ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- **DECIDE** de créer, un emploi non-permanent d'agent technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à raison de 3 heures 43 minutes hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le transport scolaire.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 073-217302728-20260911-2026_042-DE

- **DIT** que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 10 mois allant du 07 septembre 2026 au 4 juillet 2027 inclus et rémunéré sur la base de l'indice brut :370 - indice majoré : 368 du grade de recrutement.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/~~la~~ secrétaire de séance :

Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCHER BEAUCHET

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE BELLEVILLE ★ SAVOIE ★